

Conseil communal Aigle



Aigle, le 22.05.2024

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2024-06 relatif à

Préavis municipal N° 2024-06 du 15 avril 2024, relatif à la demande d'un crédit d'ouvrage
pour les aménagements extérieurs de l'Hôtel de Ville et la réfection des infrastructures
souterraines

Commission composée de :

Président : Didier BADAN (UDC)
Membres : Philippe BELLWALD (EA)
Johann BELLWALD (VERT)
Johann BELLWALD (VERT) Absent(e) excusé(e)
Carlo CARRIERI (PSA)
Luc DELADOEY (ALT)
Luc DELADOEY (ALT) Absent(e) excusé(e)
Danielle GOSTELI-JAQUEMET (PLR)
Marc TAVERNEY (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à 3 reprises en présence du Syndic M. Devaud et du Municipal M. Duroux que nous remercions pour toutes les informations fournies pour ce préavis.

Première séance le 2 mai,

"La Municipalité a informé la commission comment elle souhaitait mener une "table ronde" avec les référendaires après la votation de la présente demande de crédit, tout en soulignant que cette dernière s'inscrivait dans le projet mis à l'enquête publique en mars 2023."

La commission fait les remarques et observations suivantes :

Ce préavis est identique au préavis 2023-14 Aménagement Place du Marché, mais se limite à la parcelle N°123 qui est une parcelle communale privée et qui comme pour le précédent préavis ne donne pas la possibilité d'obtenir des subventions.

Les honoraires modifications projet PdM pour un total de 100'000 CHF est un montant en prévision de projets futurs, nous constatons que ce montant n'a pas de raison de figurer dans ce préavis.

Les fosses de Stockholm ont changé de noms et deviennent des fosses de plantation puits perdus. Cependant, l'objectif reste le même : récupérer l'ensemble des eaux de pluie pour les mettre à disposition des plantes du périmètre concerné. Ce procédé permet de respecter la mise en séparatif des eaux claires et d'éviter de créer une surcharge de la nappe phréatique lors de gros orages, ce qui serait le cas avec des puits perdus.

Conduites d'eau potable pour un montant de 200'000 CHF, ces travaux sont nécessaires et sont pratiquement terminés. La Municipalité nous informe que ces travaux sont intégrés dans ce préavis afin d'avoir une vue complète des travaux liés au périmètre, mais aurait tout aussi bien pu être effectués sur le budget d'entretien.

Nous faisons remarquer à la Municipalité qu'un montant de 500'000 CHF pour les aménagements extérieur a déjà été octroyé via le préavis HdV 2021-04.

Deuxième séance le 13 mai, visite sur place de l'ancien local de lavage des tuyaux des pompiers sous l'HdV, nous constatons que les travaux anticipés faisant l'objet d'une demande pour 300'000 CHF sont réalisés pour un montant total de 185'000 CHF. La Municipalité nous informe que l'aménagement de cette salle se fera par les services communaux sans grande fioriture et à moindre coût.

Troisième séance le 14 mai, La Municipalité nous a transmis une partie des dossiers correspondant à nos demandes de la première séance, mais, lors de cette dernière séance beaucoup de questions ont été posées et la Municipalité y a répondu quelques jours plus tard.

Il est discuté de la position de la CoFin et de son amendement que la commission approuve.

Nous discutons de notre position et concluons à déposer 5 amendements, les 3 premiers sont acceptés à la majorité mais, les amendements 4 et 5 n'ont pas su dégager de majorité c'est pourquoi nous souhaitons que le CC se prononce.

Voëu de la commission :

Sur proposition de la Municipalité, l'aménagement de surface le long de la Rue Plantour se fera en dernier.

Position CoFin

La CoFin s'est réunie le 22 avril en présence de M. Jean-Luc Duroux, Municipal des Finances, et le 6 mai en présence de M. Grégory Devaud, syndic. Elle les remercie pour leur disponibilité, ainsi que pour les documents remis et les réponses apportées. Dans les discussions qui ont eu lieu, il a été évoqué le montant de CHF 500'000.-- figurant dans le préavis « 2021-04 réfection de l'Hôtel de Ville » prévu pour les aménagements extérieurs. La question était de savoir si le montant avait déjà été engagé. M. le Syndic, nous a indiqué que cette somme était toujours «disponible », étant donné que tous les aménagements extérieurs relatifs à l'Hôtel-de-Ville, la place du Marché et ses alentours avaient été pris en considération dans le préavis 2023-14. C'est pourquoi, la CoFin propose l'amendement suivant : Retirer le montant de CHF 324'300.— (CHF 300'000.—travaux anticipés + TVA 8.1%) de ce préavis. Montant attribué à des travaux anticipés qui peuvent être pris sur le préavis 2021-04 Réfection Hôtel de Ville. Cette décision est motivée par le fait qu'une partie de ces travaux a déjà été engagée et est en relation directe avec l'Hôtel-de-Ville. Vous dire également que les honoraires avec la mention PdM (Place du Marché) sont prévus pour les modifications futures suite aux discussions qui auront lieu. La Cofin à la majorité des membres propose d'accepter les conclusions telles qu'amendées ci-dessus.

Amendements :

1. Amendement de la CoFin : Retirer le montant de CHF 324'300.— (CHF 300'000. - travaux anticipés + TVA 8.1%) de ce préavis. Montant attribué à des travaux anticipés qui peuvent être pris sur le préavis 2021-04 Réfection Hôtel de Ville.
2. Honoraires, nous apprécions le fait que la Municipalité vienne avec cette démarche, mais nous considérons qu'ils ne font pas partie de ce préavis. Nous demandons le retrait de 100'000 CHF sur les honoraires modification projet plus TVA donc 108'100 CHF TTC.
3. Concours Tour des Pompiers : nous encourageons la Municipalité à procéder à des démarches citoyennes ou par le biais d'un concours en ciblant par exemple les écoles. Pour ce faire, un montant de 20'000 CHF doit être conservé. Nous demandons la diminution de 50'000 CHF sur le point Concours Tour des Pompiers plus TVA donc 54'050 CHF TTC.
4. Diminution de 100'00CHF pour mise en attente des aménagements de surface le long de la Rue Plantour, ceci afin de laisser le choix aux futures tables rondes de décider

de son aménagement. Diminution de 100'00 CHF plus TVA donc 108'100 CHF TTC.

5. Nous souhaitons, à la suite de nombreuses discussions et partage que le CC se prononce sur le choix de pavés, ceci afin d'uniformiser l'ensemble de la PdM.

- ı Pavés en grès Suisse 300 CHF / m2
- ı Pavés en granit Portugal 200 CHF / m2

Dans ce but, la Commission propose d'amender le montant à disposition pour l'achat des pavés pour la surface concernée, soit une diminution de 60'000 CHF plus TVA, donc 64'860 TTC

Conclusion

En conclusion, la Commission, à la majorité, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- ı Vu le préavis municipal N° 2024-06 du lundi 15 avril 2024
- ı Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- ı Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de 1'856'942 CHF TTC pour les travaux des aménagements extérieurs de l'hôtel de Ville et de la réfection des infrastructures souterraines ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire le montant de 1'856'942 CHF TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « Service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné ; il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires sur la réserve « Epuration des eaux ».

Oui	:	6
Non	:	1
Abstention	:	0

Bulletin blanc : 0
Votation : Accepté à la majorité

Pour la commission

Le rapporteur

Didier BADAN (UDC)